

## **On ne fêtera pas les 200 ans de la Belgique !**

Entretien avec Francis Van de Woestyne — La Libre du 17.2.2005

*Paul-Henry Gendebien, partisan du rattachement à la France, estime que cet anniversaire n'a guère de sens. La déliquescence de la Belgique, dit-il, ne fera que s'accroître. L'Etat flamand supplantera l'Etat belge.*

## **Vous réjouissez-vous de fêter le 175<sup>e</sup> anniversaire de la Belgique ?**

Cette commémoration n'a guère de sens dès lors que la Belgique officielle a oublié les idéaux qui présidèrent à sa création en 1830. Voyez les arrêts du Conseil d'Etat du 23 décembre 2004, consacrant la légalité des circulaires flamandes : nous ne vivons plus dans un Etat de droit. A vrai dire, le 175<sup>e</sup> anniversaire de la Belgique et le 25<sup>e</sup> anniversaire du fédéralisme illustrent un double échec historique. Pour les tenants de l'unité belge, c'est l'échec de la tentative de créer, au travers d'une mythologie nationale belge plus ou moins fabriquée, un socle de valeurs communes fondatrices d'une nation. Pour les partisans du fédéralisme, il y a aussi échec. Celui-ci aura certes prolongé de quelques décennies la survie de l'Etat mais sans apporter de pacification communautaire durable. Ce fédéralisme bancal et générateur de nouveaux conflits n'aura fait illusion qu'un temps.

Bien entendu, le régime officiel belge saisira l'occasion pour organiser une mise en condition de l'opinion publique wallonne et bruxelloise. On voudra lui faire croire une fois encore que la Belgique et sa monarchie protègent la minorité francophone contre les excès de la majorité flamande. C'est pourquoi cette commémoration risque de devenir une simple opération de propagande. Elle échouera car, en dehors de quelques milieux restreints, on ne sent nullement une réelle adhésion populaire aux « réjouissances » programmées d'autant plus qu'elles sont tournées vers le passé et non vers l'avenir. Et pour cause

## **Quel sera, selon vous, l'évolution de la Belgique ?**

L'espace commun (juridique, politique, culturel, etc.) qui associe encore les composantes de la Belgique continuera de se réduire comme peau de chagrin. Déjà, en coulisse, on prépare aujourd'hui de nouveaux dépeçages qui pourraient accompagner un hypothétique traitement du noeud gordien que constitue le dossier de l'arrondissement de Bruxelles-Hal-Vilvorde. Inéluctablement, le jour se rapproche où un constat officiel sera établi, celui de l'impossibilité de définir un espace commun acceptable pour toutes les parties. Ce constat avait été établi sereinement par les Tchèques et les Slovaques en 1992. La suite est connue: une ultime négociation aboutira à une séparation à l'amiable.

## **Fêtera-t-on le 200<sup>e</sup> anniversaire?**

La Belgique ne fêtera pas ses 200 ans. La nation flamande se prépare à accoucher d'un Etat, la République de Flandre. Or deux Etats (la Flandre et la Belgique) ne peuvent évidemment cohabiter sur un même territoire. Le plus faible s'effacera, à savoir la Belgique dont la déliquescence a déjà commencé. C'est pourquoi, il serait plus rationnel de préparer un autre avenir, plutôt que de regarder en arrière vers un mythique paradis perdu qui, de toute façon, ne ressuscitera plus.

## **Bruxelles-Hal-Vilvorde ? Un enjeu d'Etat !**

*Extrait du discours de Jean-François Goosse au Congrès de Namur du 11.12.2004*

La marche irrésistible de la nation flamande vers son indépendance présuppose la fixation de frontières d'Etat : tel est le sens de la vieille revendication de scission de l'arrondissement, tant électoral que judiciaire, de Bruxelles-Hal-Vilvorde. Elle n'est donc ni symbolique, ni sentimentale. La dissolution de l'Union soviétique et de la Yougoslavie ont en effet consacré en Europe le principe selon lequel les limites administratives internes acquièrent, en cas de sécession, le caractère de frontières d'Etat protégées par le droit international. On peut le déplorer mais on ne peut pas ne pas en tenir compte : dans la mesure où les pays de l'Union européenne ont entériné les conclusions de la commission Badinter sur la Yougoslavie en juillet 1992. La Belgique, ses voisins et les éventuels Etats successeurs de la Belgique ( ? ) sont liés par ce principe, qui maintiendrait la périphérie bruxelloise dans la Flandre indépendante. Encore faudrait-il évidemment que ces limites administratives soient établies de manière univoque et définitive. Or, tant que la scission de BHV n'est pas consommée, tel n'est pas le cas : ses limites chevauchent et contredisent celles des régions linguistiques et des Etats fédérés de Flandre et de Bruxelles et constituent une indication politique claire de l'opposition persistante d'une des parties à la limitation de Bruxelles aux 19 communes. C'est le seul atout clé des francophones. Il serait vraiment stupide de le galvauder dans le dernier quart d'heure. Il ne faut donc à aucun prix céder sur ce point et sacrifier le moyen et le long terme, en particulier la continuité territoriale entre la Wallonie et Bruxelles et leur avenir commun dans un ensemble français, à des satisfactions immédiates mais illusoires, comme le refinancement éventuel de la Région ou l'allégement partiel et hypothétique des contraintes linguistiques dans l'agglomération, problèmes que la sécession ferait d'ailleurs disparaître!

La seule contrepartie négociable à la scission de l'arrondissement est la fixation démocratique des limites de la Région bruxelloise par la consultation des populations concernées, car les effets d'une scission qui adviendrait avant la sécession de la Flandre seraient vraisemblablement irréversibles...